

**PROPOSITIONS POUR LES MÉDIAS
COMMUNAUTAIRES
DANS LE CONTEXTE DU NUMÉRIQUE**

DOCUMENT ÉLABORÉ PAR LE GROUPE DE TRAVAIL
SUR LA DÉFINITION D'UNE NOUVELLE
POLITIQUE POUR
LES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES
SUR LA BASE DES DONNÉES ISSUES DU SONDAGE
ET DES GROUPES DE DISCUSSION

CES DONNÉES SONT RÉSUMÉES
DANS LE RAPPORT INTITULÉ
*LES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES À L'ÈRE
DU NUMÉRIQUE : RELIQUE DU PASSÉ
OU POSSIBILITÉ DE RENOUVEAU?*

**1^{er} thème – Atouts et rôle des médias
communautaires**

La *Loi sur la radiodiffusion* de 1991 statue que « tous les éléments du système doivent contribuer, de la manière qui convient, à la création et la présentation d'une programmation canadienne ».

En raison de la participation de membres du public à la production, ainsi qu'en raison de leur appartenance à la communauté et de leur caractère non lucratif, les médias communautaires :

- sont mieux à même de servir les intérêts de populations restreintes et de favoriser la diversité des genres et des types de production que les autres secteurs des médias, qu'ils soient publics ou privés. Les médias communautaires ont pour vocation à refléter les réalités hyperlocales – qu'il s'agisse des petites communautés rurales ou, en milieu urbain, de quartiers, de groupes mal desservis ou de quiconque désire s'exprimer.
- offrent un tremplin à la participation citoyenne en favorisant la libre expression et la diversité des perspectives, et font contrepoids à la concentration de propriété des médias.

Recommandations de politique :

- 1) Les rôles différents que jouent les médias communautaires en milieu urbain et rural doivent être reconnus comme tels et bénéficier du soutien des organismes de réglementation et des organismes gouvernementaux.
- 2) Les médias communautaires doivent bénéficier du soutien nécessaire pour remplir leur rôle, qui est d'assurer qu'une diversité d'opinions soient entendues et de faire un contrepoids efficace à la

**PROPOSALS for COMMUNITY MEDIA IN THE
DIGITAL ENVIRONMENT**

DEVELOPED BY THE COMMUNITY MEDIA
POLICY WORKING GROUP
BASED ON SURVEY AND FOCUS GROUP DATA
SUMMARIZED IN THE REPORT:

*COMMUNITY MEDIA IN THE DIGITAL AGE:
RELIC OR RENEWAL*

**Theme I: Unique Strengths and Role of
Community Media**

The 1991 Broadcasting Act states "Each element of the Canadian broadcasting system shall contribute in an appropriate manner to the creation and presentation of Canadian programming."
Due to the participation of ordinary citizens and community organizations in production, and to their community-owned not-for-profit structure, community media:

- better serve smaller populations and generate more genres and variety of production than public- and private-sector media. It can more effectively offer hyperlocal reflection in neighbourhoods, small rural communities, and to underserved groups and voices in urban settings.
- offer a democratic platform for free speech and diversity of voices, and a balance for media ownership concentration.

Policy Recommendations:

- 1) Community media's different roles in urban and rural areas shall be recognized, encouraged and supported by regulatory and government sources.
- 2) Community media's role in ensuring that a diversity of voices can be heard and for providing an effective balance for media ownership concentration shall be supported.

concentration des médias.

- 3) Les divers ministères et agences gouvernementales qui ont un lien et un impact sur les médias communautaires doivent effectuer une mise à jour de leur politiques et réglementation afin de tenir compte de plateformes numériques communautaires nouvelles et émergentes telles que les jeux en ligne. Plus spécifiquement, les médias basés sur des règles (jeux) devront être reconnus en tant que forme médiatique distincte et non comme une simple recombinaison de médias existants (médias imprimés, audio et vidéo).

2^e thème – Gouvernance

Les médias communautaires sont détenus et exploités par des organismes collectifs sans but lucratif, dont la structure et le mandat prévoient la participation de membres du public bénévoles, sans exclusion aucune, à la gouvernance, à la gestion journalière et à la production.

Recommandations de politique :

- 4) La propriété locale et l'absence de but lucratif devront être clairement énoncées dans les politiques applicables à la télévision communautaire.
- 5) La participation de bénévoles à tous les niveaux des organisations de médias communautaires devra être clairement énoncée dans les politiques applicables à la télévision et à la radio communautaires.
- 6) Dans la mesure où les médias communautaires en ligne et les médias basés sur des règles (jeux) seront inclus dans les nouvelles politiques de soutien aux médias communautaires, il faudra réexaminer le recours aux cotisations d'adhésion afin de garantir qu'elles n'entravent pas l'égalité d'accès.
- 7) Les règles de pratique gouvernant les organisations de médias communautaires devront contenir des politiques claires explicitement destinées à garantir des espaces sécurisés et à favoriser l'équité; ceci est particulièrement important dans le contexte où de la discrimination et le harcèlement sont généralisés sur Internet.

- 3) Government ministries and regulatory bodies that impact media need to update policies to reflect the existence of new and emerging community online and digital-only media such as gaming. In particular, rules-based media (gaming) need to be recognized as distinct media, not just as recombinations of existing media (print, audio, video).

Theme II: Governance

Community media are independently owned and operated by not-for-profit community-based entities, whose structure and mandate provide for the participation of voluntary members of the community in governance, the day-to-day administration of the channel, and content creation, without prejudice.

Policy Recommendations:

- 4) Not-for-profit local ownership needs to be made explicit in current policies applicable to community TV.
 - Participants of the Community Media Convergence supported this recommendation, but flagged that further clarification is required with regard to co-operatives operating community media. They pointed out that :
 - Co-operatives may be governed by different laws in different provinces (for example, there is a category called « solidarity co-operatives » in Quebec, of which CACTUS member CSUR is an example).
 - Co-operatives may be for-profit (meaning the proceeds are distributed among the membership, which led to the sale of Campbell River community TV to Shaw in 2008 for example) or not-for-profit, in which case revenues must be reinvested in programming and in carrying on the access mandate of the channel.

The preliminary consensus was that not-for-profit co-operatives should be considered « community media », but further clarification was recommended by participants of ComMedia 2015, and is recommended by the Community Media Policy Working Group.

- 5) Participation by volunteers at all levels of community media organizations needs to be made explicit in current policies applicable to community TV and radio.
- 6) To the extent that online and rules-based community media (gaming) are included in new policies to support community media, the use of membership fees shall be re-examined to ensure that they do not represent a barrier to equal access by all members of the community.
- 7) Governance practices of community media organizations shall include explicit policies to ensure safe spaces and equity practices; especially in light of widespread online discrimination and harassment.

3^e thème - Productions

Les médias communautaires offrent des productions réalisées par des citoyens d'une certaine zone géographique (telle que définie dans le cadre de leur licence ou de leur constitution en société), qui apportent leur contribution principalement à titre de bénévoles.

Recommandations de politique :

- 8) La participation citoyenne à la production médiatique communautaire est depuis longtemps considérée comme la pierre angulaire des politiques relatives aux médias communautaires. Pourtant, le rôle central des bénévoles et leur relations avec les facilitateurs à l'emploi des organisations de médias communautaires, ainsi que l'objectif central de ces médias, qui est d'offrir un accès exempt de discrimination à tous les membres de la population locale, ne sont pas clairement énoncés dans les politiques actuelles régissant la télévision et la radio communautaires. Ces rôles devraient être précisés.
- 9) Ces éclaircissements devraient être étendus aux nouveaux médias (médias en ligne et médias basés sur des règles) dans les énoncés de politique qui seront formulés pour le secteur des médias communautaires.
- 10) Si les plateformes numériques se prêtent bien à la diffusion des productions locales au-delà de leurs communautés d'origine (et une telle diffusion devrait être soutenue en vue de l'élargissement de l'accès, au sein du système, à une grande diversité de points de vue), cette possibilité d'échanges ne devrait pas diminuer le besoin de points d'accès locaux donnant aux citoyens l'occasion de s'informer sur les médias, d'obtenir la formation et le soutien nécessaires pour réaliser des productions et de collaborer à des productions

Theme III: Content

Community media offer content created by members of a particular geographical locale (defined during the process of licencing or incorporation), who contribute to its production on a voluntary basis.

Policy Recommendations:

- 8) Citizen participation in the production of community media has been considered the 'cornerstone' of policies for community media. The central role of volunteers and their relationship to staff facilitators of community media organizations and the central purpose of enabling non-discriminatory access by all members of the community to community media is not clear in current policies for community TV and radio. These roles should be made more explicit.
- 9) This explicitness shall be extended to new media (online and rules-based media) in policy statements to be developed for community media as a sector.
- 10) While digital platforms enable the sharing of community-generated content beyond their communities of origin (and such sharing should be supported to increase overall access within the System to alternative viewpoints), the possibility of sharing should not decrease the need for local access points within the community for citizens to learn about media, obtain production support for the creation of media, and to create media together.

médiatiques.

4^e thème – Droit d’auteur et propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle des productions réalisées par les membres du public – qui ont bénéficié de la formation nécessaire, d’un soutien à la production et de la ou des plateformes de distribution offertes par une organisation médiatique communautaire – revient à ces membres, avec pour seule restriction le fait que l’organisation médiatique peut, dans ses documents constitutifs, se réserver le droit de première diffusion ou de reprise illimitée de ces productions.

Recommandation de politique :

- 11) S’il est vrai que le principe de propriété citoyenne des productions réalisées par les organisations de médias communautaires est bien inscrit dans le Code actuel de « pratiques exemplaires » quant à la programmation d’accès pour la télévision communautaire, ce principe devrait également clairement figurer dans les politiques relatives à tous les médias communautaires, et devrait obligatoirement figurer dans les règlements concernant les organisations à but non lucratif désireuses d’être reconnues comme médias communautaires.

5^e thème - Formation

Les médias communautaires devront offrir aux membres du public une formation à la production, tant dans les médias traditionnels que dans les nouveaux médias; cela inclus, de façon non limitative, les formats imprimé, audio, vidéo et ludique (c.-à-d., jeux en ligne), et ce, quel que soit le mode de distribution.

Les travailleurs des organisations médiatiques communautaires devraient avoir accès à des possibilités de réseautage professionnel et de formation en lien avec leurs tâches (qui incluent le soutien à la production et l’animation communautaire). Ils doivent bénéficier notamment :

- d’un accès à une formation post-secondaire dans

Theme IV: Copyright and Intellectual Property

Content originated by members of the public who avail themselves of the training, production support, and distribution platform(s) offered by a community media organization remain the intellectual property of the community member, although the organization’s constituting documents may require the right of first play or indefinite replays of the content created by community members.

Policy Recommendation:

- 11) While the principle of citizen ownership of content created by community media organizations is reflected in the Current Code of Access Best Practices for community TV, it should be made an explicit part of community media policies for all community media, and a required by-law for not-for-profit organizations wishing to be recognized as community media.

There was consensus from participants of the Policy Forum at the Community Media Convergence that this recommendation is headed in the right direction. However, they flagged that further study is required by a copyright committee with legal expertise to explore several issues related to community media and copyright including:

- Whether there could be a difference in some circumstances between the owner and the creator of community media content
- What happens when multiple community members (not related to one another via incorporation) create content together
- Whether a creative commons licence would be appropriate if public money supports community media creation
- The impact of copyright on archiving of community content.

Theme V: Training

Community media shall offer training to the general public in content production on new and traditional media, including but not limited to print, audio, video and rules-based content (i.e. gaming), however distributed.

Community media organizations shall have access to professional networking opportunities and training to support their work (which is a combination of production support and community facilitation) including:

- the availability of post-secondary training for community media professionals

des programmes médiatiques

- d'un soutien permanent prodigué par des associations professionnelles ou des associations de membres soutenant les médias communautaires

Recommandations de politique :

- 12) Les politiques relatives aux médias communautaires devront être actualisées pour afin de garantir aux citoyens un accès continu et à long terme aux formations pratiques en matière de médias numériques, et ce, pour tous les médias, outils et plateformes influençant leur capacité à s'exprimer et à participer à l'économie numérique.
- 13) Le rôle essentiel des professionnels des médias ayant à la fois une formation dans le domaine de la production médiatique et dans celui de la facilitation communautaire doit être reconnu et doit se traduire par la création de cours de formation postsecondaires visant spécifiquement les médias communautaires en tant que secteur de services.
- 14) Les politiques relatives aux médias communautaires devront tenir compte du besoin de soutien aux associations professionnelles de médias communautaires, y compris le soutien financier et le soutien en formation continue.

6^e thème – Facilité d'accès

La Charte canadienne des droits et libertés statue que :
« Chacun a les libertés fondamentales suivantes : [...] liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication [...] ».

Afin que les Canadiens puissent exercer leur droit à la liberté d'expression dans un environnement numérique démocratique, les organisations médiatiques communautaires, qui leur inculquent des compétences numériques, leur offrent un soutien à la production et leur donnent accès à des plateformes de distribution, devraient être équitablement accessibles partout au Canada.

Quelle que soit la localité, les divers services des médias communautaires seront offerts sur toutes les plateformes afin que les membres du public soient à même de dialoguer entre eux, de façon à ce que ni le revenu, ni la capacité physique ou mentale, ni l'identité linguistique ou ethnique, ni aucun autre facteur ne soit un obstacle à l'accès aux services des médias communautaires pour quiconque ou pour quel groupe que ce soit au sein de la population locale.

Recommandations de politique :

- 15) Des mesures doivent être mises en place afin de garantir l'accessibilité aux médias communautaires partout au Canada, en particulier dans les zones

- life-long support via professional or member association(s) that support community media

Policy Recommendations:

- 12) Policies for community media shall be updated to ensure that citizens have life-long ongoing access to digital media skills training on all media, tools and platforms that affect their ability to express themselves and to participate in the digital economy.
- 13) The key role of media professionals who are trained both in media production as well as community facilitation shall be recognized, and reflected in the development of post-secondary training courses specific to community media as a service industry.
- 14) Policy and funding support for community media shall recognize and include the need for support for professional associations for community media, and the need for on-going research in community media.

Theme VI – Accessibility

The Canadian Charter of Rights and Freedoms states: "Everyone has the following fundamental freedoms... freedom of thought, belief, opinion and expression, including freedom of the press and other media of communication."

In order for Canadians to exercise their right of freedom of expression in a digital democracy, community media organizations at which they can learn digital media skills, obtain content production support, and access platforms for the distribution of content shall be equally available across Canada.

In a given locality, particular community media services shall be made available on all delivery platforms such that all community members can participate and have effective dialogue, including by the most cost-effective means, such that neither income, physical nor mental ability, linguistic or ethnic identification, nor any other factor presents a barrier to access for any individual member or group within the community.

Policy Recommendations:

- 15) Steps shall be taken to ensure that community media are available and accessible equally in all parts of Canada, and particularly in rural

rurales. À l'heure actuelle, les obstacles à une répartition géographique équitable sont les suivants :

- retrait des ressources destinées à la production d'émissions de télévision communautaires dans les zones rurales, par suite des progrès technologiques ayant conduit à l'interconnexion des réseaux câblés – moyen habituel de diffusion des émissions de télévision communautaires.
- taille de la population / de l'assise de financement
- manque de stratégie globale pour un accès généralisé à la radio communautaire
- cantonnement aux grands centres urbains de la production médiatique en ligne et de la production de contenu médiatique basé sur des règles

16) Des mesures doivent être mises en place afin de garantir que les productions réalisées par les citoyens soient accessibles sur toutes les plateformes médiatiques au sein des collectivités où elles ont été réalisées. Il faudrait notamment :

- imposer aux EDR d'inclure dans leurs services la diffusion des émissions de télévision et de radio communautaires;
- garantir aux organisations médiatiques communautaires un accès aux infrastructures de diffusion et aux fréquences, puisque cet accès est peu coûteux;
- favoriser l'accès à la propriété d'une infrastructure haut débit de large bande passante par les collectivités locales;
- Inclure les médias communautaires dans les stratégies nationales visant à faire connaître les productions canadiennes;
- adopter des politiques permettant le téléchargement gratuit des productions réalisées par les organisations de médias communautaires, en amont et en aval, par les collectivités locales qui ne possèdent pas l'infrastructure nécessaire à haut débit de large bande passante.

areas. Specific current barriers to equitable geographic access include:

- withdrawal of production resources available for the production of community TV from rural areas following technical interconnection of cable networks—the traditional medium of community TV delivery.
- small population/funding base
- the lack of an overall strategy to make community radio available in all communities
- the presence of community media organizations that create online and rules-based content only in large urban centres

16) Steps should be taken to ensure that community-generated content is available on all media platforms within communities of origin, including but not limited to:

- mandating must-carry status of community TV and radio on the services of BDUs
- ensuring access to over-the-air broadcasting infrastructure and frequencies by community media organizations, in view of its low cost structure.
- encouraging community ownership of broadband infrastructure
- including community media in evolving strategies for the discoverability of Canadian content
- developing policies to enable free upload and download of content from community media organizations where broadband infrastructure is not community-owned.

7^e thème - Financement

Les médias communautaires du Canada doivent recevoir un financement suffisant pour pouvoir atteindre leurs objectifs. Un objectif de la politique doit être de prioriser les moyens non commerciaux de financement des médias communautaires, ceci :

- en raison du caractère démocratique des médias communautaires, de l'initiation aux médias qu'ils offrent et du service qu'ils ont pour mission de fournir dans l'économie numérique
- afin de préserver leur caractère de service public pour les usagers locaux

Recommandations de politique :

- 17) Il faut trouver et développer des sources de financement non commerciales stables et suffisantes pour réussir à couvrir les frais d'exploitation de tous les types de médias communautaires. À l'heure actuelle, aucun secteur (autant radio, télévision, médias internet ou productions en ligne basées sur des règles) ne dispose d'un tel financement.
- 18) La provenance des sources de financement devrait être cohérentes avec les recommandations du thème VI concernant la facilité d'accès des contenus multiplateformes et encourager les centres de médias communautaires multiplateformes offrant une gamme de services reflétant la réalité à la convergence numérique.
- 19) De plus amples consultations devraient être menées auprès des organisations de médias communautaires et du grand public pour recueillir des idées sur la façon appropriée, pour les médias communautaires, de faire une place à la publicité et aux commandites, en prenant en compte :
 - la fonction de service public des médias communautaires
 - la disponibilité de sources de financement non commerciales
 - le besoin de visibilité des entreprises locales qui n'ont qu'un accès très limité aux médias nationaux et régionaux publics et privés et qui participent activement au développement local.
 - les différentes possibilités, pour les entreprises privées, de se faire connaître, notamment au moyen de commandites et de publicité – avec des restrictions concernant le temps de publicité par heure, les parties du programme où de la publicité pouvant être insérée, les sources de publicité acceptables (c.-à-d.,

Theme VII: Funding

- Community media in Canada shall be adequately funded so that they can achieve these goals. Non-commercial means of funding community media shall be prioritized as a policy goal:
 - in light of community media's democratic, media literacy training, and service role in the digital economy
 - in order to preserve a public-service relationship with community members who access community media content

Policy Recommendations:

- 17) Stable and adequate sources of non-commercial operational funding need to be identified and developed for all community media. No sector (radio, TV, online nor rules-based media) currently enjoys both, nor is fully leveraging community potential for local reflection.
- 18) Funding sources should be consistent with recommendations in theme VI regarding cross-platform accessibility of content, and encourage cross-platform community media service offerings reflective of trends in digital convergence.
- 19) Clarification should be sought via further consultations with community media organizations and the general public to determine an appropriate approach to the presence of advertising and sponsorship on community media, taking into consideration:
 - the public-service character of community media
 - the availability of non-commercial sources of funding to support it
 - the need for visibility for local businesses that have little access to national and regional media in the public and private sectors and which are active players in local community development.
 - The variety of ways of enabling such exposure, including sponsorship models, advertising limits per hour, limits with regard to where advertising can be inserted within programming, limits on the source of advertising (i.e. only local businesses) and alternative approaches to involving the participation of local businesses in community media to models

publicité réservée aux seules entreprises locales) et des formes de participation des entreprises locales aux médias communautaires différentes des modèles conçus pour les médias du secteur privé

developed to serve private-sector media.

8^e thème – Archivage et patrimoine

Dans de nombreuses zones géographiques desservies par les médias communautaires et pour de nombreux groupes d'intérêt à qui ces médias offrent un tremplin pour s'exprimer, il se pourrait que ces médias se retrouvent seuls détenteurs de certaines archives imprimées ou audio-visuelles. Les médias communautaires doivent donc faire l'objet d'une reconnaissance officielle pour leur rôle de préservation du patrimoine audio-visuel du Canada, et des mesures doivent être prises pour protéger le secteur des médias communautaires au même titre que celui des médias publics et privés.

Recommandation de politique :

- 19) Compte tenu des pertes considérables d'archives des médias communautaires enregistrées depuis l'instauration des politiques pour ces médias dans les années 1970 (nous songeons en particulier à la destruction systématique des archives de la télévision communautaire par câble) et compte tenu du manque d'infrastructure pour l'archivage des productions réalisées autant par les médias traditionnels que les nouveaux médias dans les centres d'archives et les bibliothèques publiques, nous suggérons la tenu d'un moratoire tant qu'à la destruction systématique des archives des médias communautaires permis actuellement, afin de prendre le temps d'élaborer une stratégie nationale de préservation des productions des médias communautaires en consultation avec Bibliothèque et Archives Canada, les centres d'archives provinciales et municipales ainsi que les bibliothèques publiques.

Theme VIII: Archiving and Legacy

In many geographic areas served by community media and for many special-interest groups served by community media, community media may provide the only print or audio-visual record through time. Community media shall therefore be formally recognized as part of the audio-visual heritage of Canada, and steps should be taken to preserve it to the same degree as public- and private-sector media.

Policy Recommendation:

- 19) In view of widespread losses in community media archives since policies were instituted for community media in the 1970s (particularly with regard to the destruction of cable community TV archives), and in view of the lack of infrastructure for archiving both traditional and new media at many public archiving and library resources, there should be a moratorium on the destruction of all currently archived materials, and a national strategy for the preservation of community media shall be developed in consultation with National Library and Archives Canada, provincial archives, local archives, and public libraries.